



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	18

Date de la convocation
20/06/2023

Date d'affichage
29/06/2023

Objet de la délibération
Secrétariat général - Validation des trois axes du projet social de l'EVS et dépôt de la demande d'agrément Espace de Vie Sociale

Séance du 26 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents : Lylian CALVAT, Nathalie CASTILLON, Jérôme CUCHE, Marlène GABLE, Claude GAULARD, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Emilio JUAREZ, Marc LECAILLE, Cyril MARÉCHAL, Christian MOREL, Charles-Emmanuel PELLETIER, Delphine RAHON-SIMON, Philippe RIGAL, Nadine SAUVONNET, Violette SEGARD, Benoit VUILLEMIN.

Excusé :

Jean-Baptiste MALIVERNAY, donnant pouvoir à Marc LECAILLE,

Absents :

Marion BELLEVILLE, excusée

Franck NICOLAS, excusé

Antoinette LE BRAS

Margaux PRAOM, excusée

Philippe RIGAL, excusé

Violette SEGARD a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose :

Les espaces de vie sociale sont des lieux de proximité qui développent des actions collectives permettant :

- le renforcement des liens sociaux et familiaux, et les solidarités de voisinage ;
- la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

Durant le premier semestre 2023 s'est déroulé un temps de préfiguration accompagné par les Francas du Doubs, à l'issue duquel un diagnostic est établi. La finalité de cette préfiguration est de construire un projet concerté répondant aux besoins du territoire, dans le but de demander un agrément Espace de Vie Sociale auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs.

À ce stade, il ressort de la préfiguration les trois axes suivants, détaillés en annexe:

- axe 1 : Faire vivre un lieu d'accueil, de rencontres et de ressources pour les habitants et les familles, en lien avec les structures de l'enfance et de la petite enfance, scolaires et périscolaire ;
- axe 2 : Animer le lien social sur le territoire afin de permettant aux habitants de se rencontrer et de s'émanciper, en organisant des ateliers artistiques et culturels en lien avec les acteurs associatifs locaux ;

- axe 3 : Renforcer le lien social par des activités d'entraide, de partage et de systèmes d'échanges, afin de favoriser le vivre-ensemble, la convivialité et l'inclusion, en lien avec les citoyens engagés et les acteurs en charge de l'action sociale (CMS, opérateurs caritatifs, CCAS,...).

Vu les articles 2121-21 et 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire Cnaf n°2012-013 relative à l'animation de la vie sociale,

Vu la délibération n°2022 10 11 instaurant la création d'un comité de travail sur l'Espace de Vie Sociale,

Vu la réunion d'information publique du 24/04/2023 dans le cadre de la participation citoyenne,

Vu l'avis favorable de la municipalité en date du 14/06/23,

Vu l'avis favorable du comité de pilotage du futur Espace de Vie Sociale en date du 19/06/2023,

Considérant la subvention de fonctionnement de 7 606 € décidée le 08/03/23 par la CAF du Doubs pour la préfiguration du projet d'EVS,

Considérant que le projet social représente le cadre de fonctionnement de l'EVS,

Considérant que le porteur de projet souhaité est la commune de Saône représentée par M. le Maire et son conseil municipal,

Il est proposé au conseil municipal :

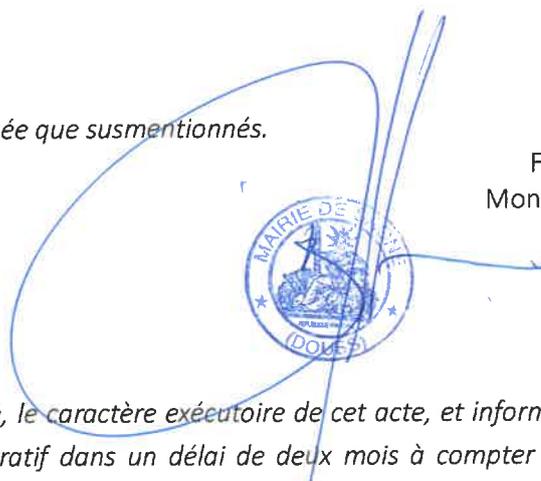
- de valider les 3 axes présentés ci-dessus et en annexe ;
- d'autoriser M. le Maire à déposer le dossier de demande d'agrément Espace de Vie Sociale auprès de la CAF du Doubs.

Le conseil municipal ayant délibéré, par 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- **DE VALIDER les 3 axes du projet social, présentés en annexe ;**
- **D'AUTORISER M. le Maire à déposer le dossier de demande d'agrément Espace de Vie Sociale auprès de la CAF du Doubs.**

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.



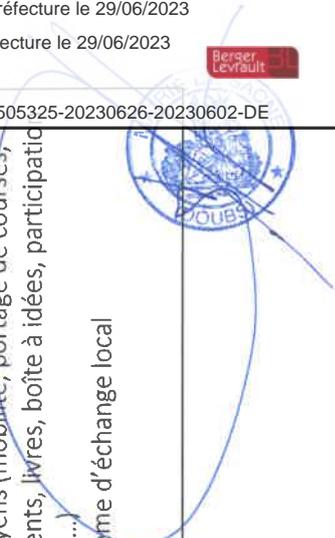
Fait à Saône, le 29/06/23
Monsieur le Maire de Saône,
Benoit VUILLEMIN

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

DESTINATAIRES :

- PREFECTURE DU DOUBS
- CAF DU DOUBS

<p>AXES</p>	<p>Axe 1 - Faire vivre un lieu d'accueil, de rencontres et de ressources pour les habitants et les familles, en lien avec les structures de l'enfance et de la petite enfance, scolaires et périscolaire.</p>	<p>Axe 2 - Animer le lien social sur le territoire afin de permettant aux habitants de se rencontrer et de s'émanciper, en organisant des ateliers artistiques et culturels en lien avec les acteurs associatifs locaux.</p>	<p>Axe 3 - Renforcer le lien social par des activités d'entraide, de partage et des systèmes d'échanges, afin de favoriser le vivre-ensemble, la convivialité et l'inclusion, en lien avec les citoyens engagés et les acteurs en charge de l'action sociale (CMS, opérateurs caritatifs, CCAS,...).</p>
<p>ACTIONS</p>	<p>1. Une médiathèque 2.0 et ludothèque, avec un programme d'animations variées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Microfolies - Contes & kamishibai - Lectures participatives et professionnelles - Expositions professionnelles & participatives, en lien avec les établissements scolaires - Conférences thématiques - Ateliers d'écriture - Le cercle des lecteurs - Rencontre d'auteurs - Veillées jeux - Fabrication de jeux (en lien avec les activités de bricolage) - Café des parents - Accueil parents / enfants 	<p>1. Un programme d'ateliers créatifs et artistiques avec les partenaires et associations locales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ateliers réguliers - Projets de land art et street art (marais / bourg) 	<p>1. Un programme d'opérations solidaires, de transmission et de partage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Café des aidants (1/mois) - Papotage (cafés solidaires) : même jour que les paniers solidaires/distribution des Restos du cœur - AMAP - Ateliers cuisine
	<p>2. Un programme de découverte et de sensibilisation du patrimoine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sorties naturalistes dans le marais et la forêt de Saône - Découverte du patrimoine culturel - Veillées thématiques : vous et l'histoire du territoire 	<p>2. Le bricolage comme vecteur de transmission et de partage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FabLab, ressourcerie, matériauthèque - Ateliers DIY - Ateliers réparation 	
	<p>2. Un programme de co learning inclusif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide aux devoirs - Echanges internationaux (conférences bilingues, thématiques diverses...) - Ateliers numériques - Education à l'image : interventions, brevet d'éducation et de vigilance aux images - Conférences 	<p>3. Une entraide citoyenne et solidaire facilitée par l'accueil des initiatives</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil des initiatives nouvelles - Mise en place d'une plateforme d'entraide entre citoyens (mobilité, portage de courses, médicaments, livres, boîte à idées, participation citoyenne...) - SEL : système d'échange local 	



Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le



ID : 025-212505325-20230626-20230602-DE